



## FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

### AQUAFORME - DS2

#### Identité :

NOM : ..... PRENOM : .....

CP : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : ..... EMAIL : .....

JE SOUHAITE RECEVOIR LA NEWSLETTER DES PISCINES DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

#### 1- Choix de votre formule d'abonnement (cochez la case correspondante) :

- Abonnement demi-saison 2 (05/02/24 au 24/06/24) : 105€
- Carte d'abonnement « activité » : 4€ (achat nécessaire pour une première inscription, non remboursable)

Le port du bonnet de bain est obligatoire

#### 2- Choix de votre activité (entourez le cours choisi) :

AQUAVAL					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
10h15-11h00				Gym Douce** (26)	
11h00-11h45	Gym Douce** (16)				
11h15-12h00		Gym douce** (18)			
12h15-12h45	Aquabike** (17)	Aquabike** (19)			Aquabike** (27)
13h00-13h30		Aquabike** (20)			
16h15-17h00		Gym douce** (21)			
18h15-19h00			Aquagym** (25)		
19h15-19h45		Aquabike** (22)			
19h15-20h00		Aquagym* (23)			
20h00-20h30		Aquabike** (24)			

\*Bassin Sportif Aquaval

\*\*Bassin ludique Aquaval

#### Mode de paiement :

Espèces - CB - Chèque (à l'ordre du Trésor Public) - Chèque Vacances.

#### INSCRIVEZ-VOUS À 2 ACTIVITÉS OU PLUS ET BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION DE \* :

- 20€ si le cumul des abonnements atteint 200€
- 25€ si le cumul des abonnements atteint 250€
- 35€ si le cumul des abonnements atteint 300€

\* valable une fois par foyer (même adresse) pour l'achat de plusieurs abonnements aux activités d'une même session d'inscriptions. 2 modes de paiements maximum par transaction

## CONDITIONS GENERALES :

L'abonnement comprend un cours par semaine de 45 min, ( 30 min pour l'aquabike), **hors fermetures réglementaires, hors vacances scolaires zone B, hors jours fériés, hors compétitions ou événements exceptionnels (renseignements sur les dates des arrêts techniques disponibles auprès des hôtesses d'accueil).**

Votre inscription n'inclut pas l'accès aux bassins avant ou après le cours.

Tout problème technique ou autre devant entraîner une fermeture de un ou plusieurs jours n'entraînera pas de rattrapage, ni de remboursement du ou des cours en question.

Le ou les cours manqués, du fait du participant, pour quelles que raisons que ce soient ne sont ni rattrapables, ni remboursables.

Le nombre de créneaux proposés sera maintenu sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Pour des raisons d'hygiène et afin de maintenir la qualité de l'eau des bassins, nous vous rappelons que la douche est obligatoire avant la séance, ainsi que le port du bonnet de bain.

### Paielement et inscription :

**Pour les personnes déjà inscrites en 1ère demi-saison** : inscription à partir du jeudi 11 Janvier jusqu'au Mercredi 24 Janvier à partir de 14h00 à la piscine Aquaval. *(Pas de changement possible : même jour, même cours).*

**Pour toutes nouvelles adhésions** : inscription à partir du lundi 29 Janvier à la piscine Aquaval à partir de 09h00.

Merci de vous rapprocher des hôtesses à l'accueil pour connaître le nombre de places disponibles.

Paielement le jour de l'inscription. N'oubliez pas de vous munir de la **carte d'abonnement** à l'inscription afin que nous puissions paramétrer votre nouvelle activité. **En l'absence de celle-ci lors de votre règlement, nous serons malheureusement obligés de vous la refacturer.**

**Responsabilité** : SBAA se dégage de toutes responsabilités en cas de vol.

## EN CAS DE CESSATION DE L'ACTIVITE :

Pour des raisons médicales graves justifiant un arrêt définitif de la pratique de l'activité concernée (à l'appréciation de Saint-Brieuc Armor Agglomération ), si vous souhaitez formuler une demande de remboursement, vous devrez la demander par écrit à l'attention de :

**Mr. Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération**

**5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie, CS 54403 – 22044 Saint-Brieuc cedex 2**

Votre courrier devra rappeler l'activité pour laquelle vous sollicitez un remboursement ainsi que vos raisons. Joindre obligatoirement à votre demande :

- Un certificat médical attestant de votre incapacité à pratiquer l'activité concernée (si vous motivez celle-ci pour raison médicale),
- Un RIB original pour un remboursement par virement si celui-ci est accepté.

Votre demande devra impérativement être formulée dans un délai maximum de 45 jours à compter du premier cours manqué après quoi elle sera rejetée d'office.

Lu et approuvé,

Le

Signature :